

Bijoutier/ère-joaillier/ère CFC
Orfèvre CFC
Sertisseur/euse de pierres précieuses CFC



Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" avec CFC - Version février 2022

Dispositions d'exécution du Procédure de qualification avec examen final

à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du SEFRI du 9 juillet 2021 et au plan de formation du 9 juillet 2021

pour

Champ professionnel de la création de bijoux et d'objets avec certificat fédéral de capacité (CFC)

50007 Bijoutière-joaillière CFC / Bijoutier-joaillier CFC

50008 Orfèvre CFC

50009 Sertisseuse de pierres précieuses CFC / Sertisseur de pierres précieuses CFC

Document de mise en œuvre du plan de formation du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" du 9.7.2021

OrTra du champ professionnel de la création de bijoux et d'objets - www.oda-schmuckobjekte.ch

Ortra du champ professionnel création de bijoux et d'objets - www.ortra-bijouxobjets.ch

Oml del campo professionale creazione di gioielli e oggetti - www.oml-gioielliogetti.ch

Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" avec CFC - Version février 2022

Objectif et but

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (PQ) avec examen final et leurs annexes concrétisent les dispositions contenues dans l'ordonnance de formation et dans le plan de formation.

Principes de base

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale se fondent sur les principes suivants :

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10), et notamment ses articles 33 à 41
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr ; RS 412.101), et notamment ses art. 30 à 35, 39 et 50
- Ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241), et en particulier ses articles 6 à 14
- Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale champ professionnel Design de bijoux et d'objets avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 9 juillet 2021. Les art.16 - 21 sont notamment déterminants pour la procédure de qualification.
- Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale champ professionnel Design de bijoux et d'objets avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 9 juillet 2021.
- Manuel pour expertes et experts aux examens dans les procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Indications et instruments pour la pratique¹

¹Editeur : Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP |UFFP en collaboration avec le Centre suisse de services pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)

Source d'approvisionnement : CSFO Distribution, Industriestrasse 1, 3052 Zollikofen, vertrieb@sdbb.ch, www.shop.sdbb.ch ou par voie électronique sous : <https://www.ehb.swiss/allgemeine-infos-fuer-pex>

Document de mise en œuvre du plan de formation du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" du 9.7.2021

OrTra du champ professionnel de la création de bijoux et d'objets - www.oda-schmuckobjekte.ch

Ortra du champ professionnel création de bijoux et d'objets - www.ortra-bijouxobjets.ch

Oml del campo professionale creazione di gioielli e oggetti - www.oml-gioielliogetti.ch

Bijoutier/ère-joaillier/ère CFC
Orfèvre CFC
Sertisseur/euse de pierres précieuses CFC



Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" avec CFC - Version février 2022

La procédure de qualification avec examen final en un coup d'œil

La procédure de qualification permet de déterminer si l'apprenti-e ou le/la candidat-e a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à une activité professionnelle réussie.

L'aperçu ci-dessous présente les domaines de qualification avec la forme d'examen, la note d'expérience, les positions, les pondérations respectives, les notes de cas (notes qui doivent être suffisantes) ainsi que les dispositions relatives à l'arrondissement des notes conformément à l'ordonnance sur la formation.

Le formulaire de notes pour la procédure de qualification et la/les feuille(s) de notes nécessaire(s) au calcul de la note d'expérience sont disponibles sur le site <http://qv.berufsbildung.ch>.

Document de mise en œuvre du plan de formation du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" du 9.7.2021

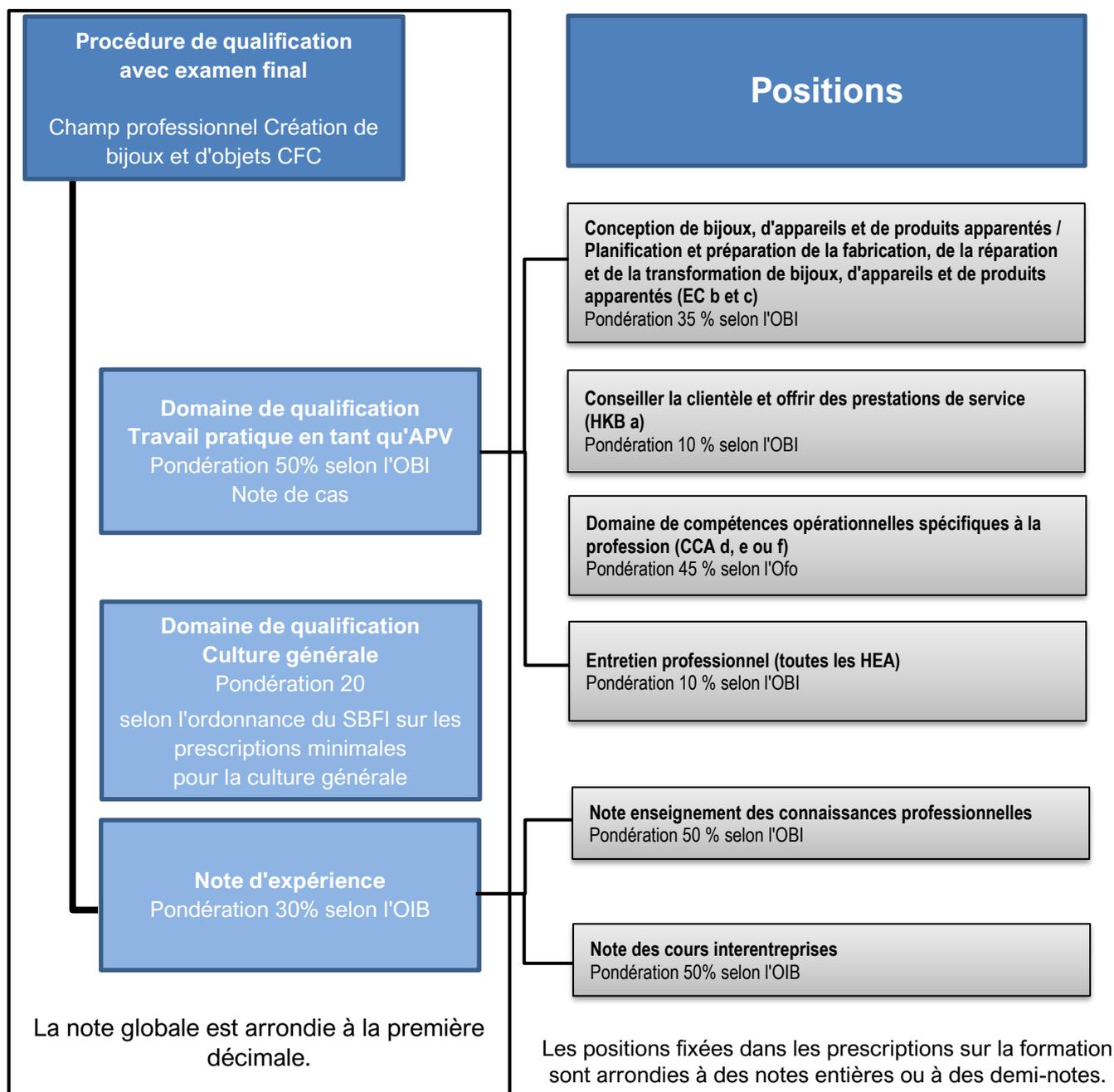
OrTra du champ professionnel de la création de bijoux et d'objets - www.oda-schmuckobjekte.ch

Ortra du champ professionnel création de bijoux et d'objets - www.ortra-bijouxobjets.ch

Oml del campo professionale creazione di gioielli e oggetti - www.oml-gioielliogetti.ch

Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" avec CFC - Version février 2022

Aperçu des domaines de qualification et note d'expérience ainsi qu'arrondissement des notes en cas de travail pratique prescrit (TPP) :



Art. 34 al. 2 OFPr

Les notes autres que les demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes des évaluations résultant de positions individuelles des décrets sur la formation correspondants. Les moyennes sont arrondies à une décimale au maximum.

Remarque : par décrets sur la formation, on entend l'ordonnance sur la formation et le plan de formation.

Document de mise en œuvre du plan de formation du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" du 9.7.2021

OrTra du champ professionnel de la création de bijoux et d'objets - www.oda-schmuckobjekte.ch

Ortra du champ professionnel création de bijoux et d'objets - www.ortra-bijouxobjets.ch

Oml del campo professionale creazione di gioielli e oggetti - www.oml-gioielliogetti.ch

Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" avec CFC - Version février 2022

Les domaines de qualification en détail

Domaine de qualification Travail pratique prescrit

Dans le domaine de qualification "travail pratique", l'apprenti-e ou le/la candidat-e doit montrer qu'il/elle est capable d'exécuter les activités demandées de manière professionnellement correcte et en fonction des besoins et de la situation.

L'APV dure 45 heures et se déroule sur des sites centraux. L'examen porte sur les domaines de compétences opérationnelles suivants, avec les pondérations indiquées ci-dessous :

Position	Domaines de compétences opérationnelles	Pondération
1	Conception de bijoux, d'objets et de produits apparentés / Planification et préparation de la fabrication, de la réparation et de la transformation de bijoux, d'objets et de produits apparentés (HKB b et c)	35 %
2	Conseiller la clientèle et proposer des services (HKB a)	10 %
3	Domaine de compétences opérationnelles spécifiques à la profession (CCP d, e, ou f)	45 %
4	Entretien professionnel	10 %

Les critères d'évaluation sont définis dans le protocole d'examen. L'évaluation des critères se fait en points. Le total des points doit être converti en une note par position (note entière ou demi-note)².

Les différents postes sont expliqués en détail ci-dessous :

²Pour la formule de conversion des points en note, voir le "Manuel pour expertes et experts aux examens dans le cadre des procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Indications et instruments pour la pratique".

Document de mise en œuvre du plan de formation du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" du 9.7.2021

OrTra du champ professionnel de la création de bijoux et d'objets - www.oda-schmuckobjekte.ch

Ortra du champ professionnel création de bijoux et d'objets - www.ortra-bijouxobjets.ch

Oml del campo professionale creazione di gioielli e oggetti - www.oml-gioielliogetti.ch

Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" avec CFC - Version février 2022

Position 1 : Conception de bijoux, d'objets et de produits apparentés / Planification et préparation de la fabrication, de la réparation et de la transformation de bijoux, d'objets et de produits apparentés (HKB b et c)

Mission	Compétences opérationnelles	Pondération	Temps de référence
Préparer un dossier avec concept et planification de 2-3 variantes	b1 : Développer des idées et des concepts pour les bijoux, les objets et les produits connexes b2 : Choisir des matériaux et des procédés de fabrication appropriés pour la réalisation d'idées et de concepts b3 : Réaliser des croquis, des images et des dessins pour visualiser des bijoux, des objets et des produits apparentés b4 : Réaliser des modèles à l'échelle pour visualiser des bijoux, des objets et des produits apparentés c1 : Créer des dessins d'atelier pour la bijouterie, l'outillage et les produits connexes c2 : Planifier les processus de travail pour la fabrication de bijoux, d'objets et de produits apparentés	35 %	12 h

Un thème général ainsi que les conditions cadres telles que les matériaux, le cadre budgétaire, la forme, le mouvement, les techniques de fabrication, la barre de stockage sont communiqués aux candidat(e)s sous la forme d'une commande client. Les concepts comprennent une petite collection en 2 parties. Au moins une variante doit être élaborée pour chacun des deux objets. L'utilisation de différents matériaux et techniques doit permettre d'élaborer des variantes à différents niveaux de prix. Pour l'élaboration des concepts, les candidates et les candidats effectuent des recherches sur le thème général et consignent les connaissances pertinentes. Les candidats utilisent ces connaissances pour développer et concrétiser les concepts ainsi que pour choisir les matériaux et les procédés de fabrication appropriés. Selon le mandat, ils élaborent 2 à 3 concepts qu'ils visualisent selon les instructions. Ils calculent en outre les coûts correspondants. Pour la fabrication, ils planifient les processus de travail et établissent les dessins d'atelier nécessaires selon les instructions. Ils consignent leurs travaux de conception et de planification et les remettent sous forme écrite. En outre, ils préparent leurs travaux conceptuels pour la présentation.

Document de mise en œuvre du plan de formation du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" du 9.7.2021



Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" avec CFC - Version février 2022

Position 2 : Conseiller la clientèle et offrir des prestations de service (HKB a)

Mission	Compétences opérationnelles	Pondération	Temps de référence
Entretien avec le client	a1 : Conseiller les clients en matière de bijoux, d'objets et de produits et services apparentés a4 : Présenter des bijoux, des objets et des produits apparentés ainsi que des services et des concepts	10 %	30 min.

Lors de l'entretien avec le client, les candidats présentent leurs travaux conceptuels. Les aspects créatifs, le choix des matériaux, le procédé de fabrication ainsi que les coûts sont discutés. Le client choisit l'une des variantes proposées. Les éventuels souhaits de modification sont discutés et consignés en conséquence.

Position 3 : Domaine de compétences opérationnelles spécifiques à la profession (CCP d, e, ou f)

Mission	Compétences opérationnelles	Pondération	Temps de référence
Fabrication du produit	d1 - d6 / e1 - e7 / f1 - f6	45%	32h

Dans un premier temps, les candidats adaptent le concept choisi ainsi que la planification en fonction des modifications souhaitées par la clientèle. Ensuite, ils fabriquent le produit conformément au concept et à la planification. Pour ce faire, ils utilisent les techniques de fabrication spécifiques à la profession.

Position 4 : entretien professionnel

Mission	Compétences opérationnelles	Durée
1 Entretien professionnel	Mise en réseau de tous les domaines de compétences opérationnelles	10 % 30 min.

Les travaux réalisés sont discutés dans le cadre de l'entretien professionnel. Les décisions, les variantes, les alternatives et les justifications sont discutées et approfondies. L'entretien professionnel dure au total 30 minutes.

Moyens auxiliaires : seuls les moyens auxiliaires autorisés par la convocation à l'examen sont admis.

Document de mise en œuvre du plan de formation du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" du 9.7.2021

OrTra du champ professionnel de la création de bijoux et d'objets - www.oda-schmuckobjekte.ch

Ortra du champ professionnel création de bijoux et d'objets - www.ortra-bijouxobjets.ch

Oml del campo professionale creazione di gioielli e oggetti - www.oml-gioielliogetti.ch

Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" avec CFC - Version février 2022

Domaine de qualification "culture générale"^[3]

Le domaine de qualification "culture générale" est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

Note d'expérience

La note d'expérience est réglée dans l'ordonnance sur la formation. Les feuilles de notes nécessaires au calcul sont disponibles sur <http://qv.berufsbildung.ch>.

Informations sur l'organisation

Inscription à l'examen

L'inscription est effectuée par l'autorité cantonale.

Réussite de l'examen

Les règles de réussite sont ancrées dans l'ordonnance sur la formation.

Communication du résultat de l'examen

La communication des résultats d'examen est régie par les dispositions cantonales.

Empêchement en cas de maladie ou d'accident

La procédure en cas d'empêchement de participer à la PQ pour cause de maladie ou d'accident est régie par les dispositions cantonales.

Répétition de l'examen

Les dispositions relatives aux répétitions sont ancrées dans l'ordonnance sur la formation.

Procédure de recours / voies de droit

La procédure de recours est régie par le droit cantonal.

Archivage

La conservation des dossiers d'examen est régie par le droit cantonal. Les produits réalisés dans le cadre du TPI sont la propriété de l'entreprise formatrice.

Document de mise en œuvre du plan de formation du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" du 9.7.2021

OrTra du champ professionnel de la création de bijoux et d'objets - www.oda-schmuckobjekte.ch

Ortra du champ professionnel création de bijoux et d'objets - www.ortra-bijouxobjets.ch

Oml del campo professionale creazione di gioielli e oggetti - www.oml-gioielliogetti.ch

Dispositions d'exécution pour la procédure de qualification du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" avec CFC - Version février 2022

Annexe Liste des modèles

Documents	Source d'approvisionnement
Protocole d'examen VPA	OrTra du champ professionnel de la création de bijoux et d'objets
Formulaire de notes pour la procédure de qualification Agent/e de l'industrie du bois CFC	Modèle CSFO CSFO http://qv.berufsbildung.ch
Feuilles de notes pour le calcul de la note d'expérience - Feuille de notes de l'école professionnelle - Feuille de notes des cours interentreprises	Modèle CSFO CSFO http://qv.berufsbildung.ch

Document de mise en œuvre du plan de formation du champ professionnel "Création de bijoux et d'objets" du 9.7.2021